

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 04 novembre (04/11/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

Mme Claudine MATALA (représentée par Madame Stéphanie GAYET), Mme Sophie LOPEZ (représentée par Madame Danièle PAPUGA), **Adjoint**,

M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur le Maire), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Monsieur Luc PORTES), **Conseillers Municipaux**.

Madame ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

MOTION

00 – 04 novembre 2021

0. Pour un maintien du service des urgences du centre hospitalier intercommunal Castelsarrasin – Moissac (CHICM)

Rapporteur : Monsieur Le MAIRE.

Depuis plusieurs semaines, de nombreux établissements hospitaliers font face à une pénurie croissante de médecins urgentistes, aggravée par la crise Covid ainsi que par la loi dite « Rist » qui plafonne les rémunérations des médecins intérimaires. Le personnel soignant est éprouvé par des plages horaires interminables, désabusé par des conditions de travail dégradées et démotivé par des rémunérations en inadéquation avec leurs missions et le temps de travail.

C'est au tour des urgences de l'hôpital intercommunal Castelsarrasin - Moissac de connaître de grandes difficultés en personnel : d'ici la mi-novembre, la modification du fonctionnement du service des urgences réduirait fortement son accessibilité pour la population, avec un risque de fermeture en période nocturne. Ainsi, un bassin de santé peuplé de plus de 85 000 habitants serait privé d'urgences plusieurs heures chaque jour au détriment de la santé et de la sécurité de sa population. Il est inenvisageable d'obliger des personnes malades de faire plus de trente minutes de transport vers l'hôpital de Montauban en cas d'urgence médicale.

Pourtant, les caractéristiques socio-démographiques du territoire rural de l'ouest du Tarn-et-Garonne justifient pleinement le maintien d'un service de santé publique de proximité. La part des plus de 60 ans, des retraités et des agriculteurs sur le territoire de vie de Castelsarrasin - Moissac est supérieure à la moyenne nationale. Aux urgences, en 2019, la part de la gériatrie était de 17%. Sur ce même bassin, le taux de précarité est évalué à 20,2%, soit trois points de plus que le reste du département et six points au-dessus de la moyenne nationale, entraînant une surmortalité par AVC.

La restriction des heures d'ouverture des urgences fragiliserait les autres services du CHICM : en effet, 56% des admissions en médecine en 2020 se sont faites via les urgences ; idem pour 55,5% des admissions en chirurgie. La problématique de l'accès aux urgences est donc centrale pour l'avenir du centre hospitalier Castelsarrasin - Moissac.

Les annonces gouvernementales, à travers le médiatique SEGUR de la Santé, ne sauraient passer sous silence ce méthodique démantèlement des hôpitaux, véritable scandale sanitaire d'Etat. En effet, l'injection promise de centaines de millions d'euros sur la prochaine décennie pour la rénovation des hôpitaux, parmi lesquels le CHICM, ne serait qu'un effet d'annonces politiciennes si le gouvernement ne parvenait pas à pallier la carence en médecins dans les meilleurs délais. L'avenir immédiat des urgences du CHICM n'a fait l'objet d'aucune communication de la part de l'ARS aux élus du territoire qui représentent la population. Ce silence méprisant des autorités sanitaires démontre la volonté de l'Etat d'imposer, sans débats, l'austérité aux communes du territoire et la fermeture de services publics vitaux.

Dès lors,

Considérant la nécessité du maintien du CHICM au regard du vieillissement de la population et du dynamisme démographique du Tarn-et-Garonne qui va voir le nombre de ses habitants augmenter le plus parmi tous les départements d'ici 2040 ;

Considérant que la commune de Moissac fait partie du périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) autour de la centrale nucléaire de Golfech ;

Considérant le besoin impératif d'être doté d'un service des urgences ouvert 24h/24 eu égard à la proximité d'un site nucléaire ;

Considérant les risques que ferait peser la fermeture des urgences la nuit sur la santé de nos concitoyens, notamment sur l'augmentation de la durée de prise en charge des patients qui augmente les risques de mortalité ;

Considérant l'impact de la réduction des heures d'ouverture des urgences sur les autres services du CHICM ;

Considérant la faible densité du nombre de médecins généralistes sur notre territoire ;

Le Conseil Municipal demande à l'ARS que le service des urgences et les lignes du SMUR du CHICM soient maintenus dans leur intégralité et en continu.

Le Conseil Municipal interpelle la Région Occitanie pour qu'elle consacre des moyens en faveur de l'attractivité du CHICM.

Le Conseil Municipal demande au gouvernement que la loi de Finances 2022 alloue des moyens financiers suffisants pour revaloriser les conditions de travail du personnel soignant et recruter des médecins urgentistes.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour copie conforme

Moissac le 05 novembre 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ